

Douze raisons d'entretenir de bonnes relations avec l'Europe

L'isolement mènerait à la détérioration des conditions de travail. Le Comité directeur d'Unia plaide pour un lien contractuel avec l'Union européenne

me mo Pourquoi de bonnes relations avec l'Union européenne (UE) sont-elles si importantes pour la Suisse? Quels en sont les avantages et le poids réel? Pourquoi le fait de réduire ce réseau à un simple accord de libre-échange serait-il si dommageable? Le Comité directeur d'Unia livre ci-dessous ses réponses dans une prise de position en 12 points dont nous publions l'essentiel.

Les arguments d'Unia

Le réseau très dense d'accords contractuels, dont les accords bilatéraux sont la clé de voûte, s'avère crucial pour les salariés en Suisse. S'en priver serait très dangereux: isolée, la Suisse risquerait de devenir une sorte de paradis offshore pour multinationales en quête d'optimisation fiscale où seuls les riches se portent bien. Sans place industrielle ni place scientifique, les salariés ne seraient plus que les serveurs des riches ou des touristes.

Il va de soi que ces accords ne règlent pas tous les problèmes en Suisse. La formation et la protection des salaires doivent être améliorées. D'où la nécessité de renforcer les mesures d'accompagnement, pour que le patronat ne profite plus de la libre circulation des personnes pour faire de la sous-enchère salariale. Nous avons par conséquent besoin tant du **renforcement des droits sociaux** en Suisse que d'une **bonne collaboration**, réglée par voie contractuelle, avec nos voisins en Europe et au-delà.

Importance sociale

1. Beaucoup de Suisses profitent de leur droit de séjour dans l'Union européenne (UE)

Plus de 450 000 ressortissants suisses vivent dans l'UE, dont 190 000 en France, 80 000 en Allemagne et 50 000 en Italie. Les Suisses peuvent exercer une activité lucrative dans l'UE. Or même les personnes non actives professionnellement (par exemple les retraités et les étudiants) bénéficient d'un droit d'entrée et de séjour dans les Etats membres de l'UE. Elles y sont traitées sur pied d'égalité avec la population locale, sauf sur le terrain des droits politiques. Leur sécurité de séjour et leurs droits seraient considérablement réduits, en cas de disparition des accords bilatéraux.

2. Droits de la main-d'œuvre étrangère en Suisse

La migration intérieure désigne le droit fondamental des citoyens de l'UE de chercher du travail, de travailler, de s'établir et de faire venir leur famille dans n'importe quel Etat membre. Il n'est pas permis de discriminer les migrants de l'UE. Ces personnes doivent être soumises aux mêmes conditions de travail et de salaire que la main-d'œuvre indigène, ce que doivent garantir en permanence les mesures d'accompagnement. Quiconque part travailler dans un autre Etat de l'UE ne saurait être discriminé sur le plan de la sécurité sociale. Exemple, les travailleurs parvenus à l'âge de la retraite peuvent rentrer dans leur pays et y recevoir leur rente de l'Etat où ils ont travaillé. La migration interne constitue ainsi un droit fondamental dans l'UE, contrairement à la politique migratoire longtemps menée en Suisse, où la population migrante recevait un minimum de droits. L'annulation de l'accord sur la libre circulation des personnes impliquerait un



Le Comité directeur d'Unia présente ses arguments en faveur de la poursuite des relations entre la Suisse et l'Union européenne, des relations étroites, basées sur un dense réseau d'accords contractuels et bilatéraux. Il demande en parallèle le renforcement des droits sociaux.

retour au statut de saisonnier, caractérisé par l'absence de droits. D'où des pressions accrues sur la main-d'œuvre indigène.

3. Solide ancrage de la formation suisse en Europe

La formation en Suisse est liée par un accord au monde de la formation européenne. L'UE soutient des programmes de coopération transfrontalière, de séjours à l'étranger pour étudiants et enseignants, ainsi que des stages professionnels. Le Conseil fédéral souhaite renforcer sa participation à ces programmes notamment à «Erasmus+». Or, la Commission européenne a informé la Suisse de la perte de son statut de pays participant pour les appels à projets de 2014, le Conseil fédéral n'ayant pas signé le protocole d'extension à la Croatie de l'accord sur la libre circulation des personnes, suite à l'adoption de l'initiative «contre l'immigration de masse».

4. Recherche

Les accords sur la recherche ont permis à la Suisse une participation pleine et entière à la coopération en matière de recherche avec l'UE. Les domaines traités incluent notamment les technologies de l'information et de la communication, la santé, l'énergie, les nanotechnologies et l'environnement. Le nouveau programme européen est doté d'un budget d'environ 80 milliards d'euros sur sept ans. La Suisse entend y participer à nouveau en qualité d'Etat associé. Or l'UE lui a fait savoir qu'elle serait traitée comme pays tiers à compter du 26 février 2014, le Conseil fédéral n'ayant pas signé le protocole d'extension à la Croatie de l'accord sur la libre circulation des personnes.

5. Culture et encouragement du cinéma

L'UE a créé le programme Media au début des années 1990, afin de renforcer la position de l'industrie européenne du cinéma et de la télévision face à la concurrence d'outre-mer. Ce programme encourage le développe-

ment, la distribution et la promotion des films européens. La Suisse y a participé jusqu'à fin 2013. Depuis 2006, 119 projets suisses ont été réalisés avec l'appui de Media. Le public suisse profite donc de cette promotion. Depuis le début 2014, le programme Media fait partie du programme de promotion culturelle de l'UE «Europe créative», auquel la Suisse ne participe pas.

6. Tourisme et accueil

L'accord d'association à Schengen de 2004 facilite le trafic transfrontalier entre la Suisse et l'UE, en supprimant les contrôles de personnes aux frontières communes des Etats Schengen. La réduction de ces contrôles et une politique d'ouverture sont cruciales pour le tourisme et l'hôtellerie helvétiques. De plus, l'accord a facilité la vie aux migrants ainsi qu'aux Suisses établis dans les Etats Schengen. La disparition de l'accord sur la libre circulation des personnes marquerait probablement aussi la fin de l'accord de Schengen, avec toutes ses répercussions négatives sur la mobilité.

7. Stabilité et paix

L'intégration européenne est née comme projet de paix. Pendant des siècles, l'Europe a été mise à feu et à sang à cause des hostilités franco-allemandes, et la politique européenne de l'après-guerre a été dominée par la crainte que l'Allemagne ne retrouve son ancienne puissance. Depuis 70 ans, il n'y a plus eu de guerre dans les pays formant le noyau dur de l'Europe. On a trop tendance à l'oublier en Suisse. Un environnement stable et pacifié facilite beaucoup d'activités sur les plans tant culturel que social ou économique.

Importance économique

8. Intégration dans l'économie européenne

L'Europe est le principal marché d'exportation helvétique. Ancrée dans l'Europe, l'économie suisse bénéficie

d'une intégration très poussée dans le marché intérieur européen. Si l'on considère les exportations, les importations, les investissements directs et la population active, cette interdépendance est bien plus grande que pour la majorité des Etats membres. La Suisse soigne ses relations avec l'UE et possède un vaste système d'accords qui fonctionne bien, malgré certains points litigieux. L'accord conclu entre la Suisse et l'UE sur la suppression des obstacles au commerce simplifie les examens de la conformité des produits. La disparition de cet accord entraînerait d'importants surcoûts. Dans l'industrie pharmaceutique, ils s'élèveraient par exemple de 200 à 300 millions. Plus grave encore, les Etats membres de l'UE, en cas de disparition des accords bilatéraux, pourraient pénaliser leurs concurrents suisses en recourant à des allongements de procédures et des tracasseries débouchant sur un climat d'incertitude générale.

9. Main-d'œuvre qualifiée grâce à la libre circulation des personnes

Il est vital pour l'économie suisse d'avoir suffisamment de spécialistes. L'accord sur la libre circulation des personnes a accru les chances des entreprises de trouver du personnel adéquat. Le niveau de qualification moyen a progressé grâce à l'immigration, et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée a été endiguée. Faute de pouvoir embaucher comme aujourd'hui de la main-d'œuvre étrangère, les emplois seraient délocalisés, les prestations renchérirait et des prestations (par exemple dans le secteur de la santé) ne seraient plus accessibles.

10. Bol d'air pour les assurances sociales

Sans les migrants, il y aurait des problèmes financiers dans les assurances sociales qui n'existent pas aujourd'hui, parce que la main-d'œuvre migrante rajeunit notre structure démographique. L'AVS enchaîne les exercices excédentaires. Sans la main-d'œuvre étrangère, elle serait dans les chiffres

rouges depuis 20 ans et l'âge de la retraite serait peut-être fixé aujourd'hui à 67 ans.

11. Emploi

Les nombreux inconvénients qu'aurait la perte des accords et relations bilatéraux se répercuteraient sur l'emploi. Cela concerne l'économie, mais aussi les projets de recherche et développement qui ne sauraient se réaliser sans spécialistes. Faute de possibilité de recrutement dans l'UE, ces projets se feraient ailleurs qu'en Suisse. Or ces derniers sont indispensables à la production. Si ces activités partaient à l'étranger, la production cesserait de se faire en Suisse. Les investissements en seraient également très affectés.

12. Le libre-échange ne peut remplacer la collaboration institutionnelle

L'exemple de la lutte contre la criminalité internationale montre pourquoi le libre-échange ne pourra jamais remplacer une étroite collaboration et le renforcement des institutions communes. La coopération internationale dans la lutte contre les crimes graves a été renforcée sur la base d'un accord conclu entre la Suisse et Eurojust, l'agence anticriminalité de l'UE. Cette autorité judiciaire coordonne les enquêtes et les poursuites pénales des différents Etats membres et facilite l'entraide judiciaire internationale ainsi que l'exécution des demandes d'extradition.

Le libre accès au marché et l'existence d'un espace commun de justice n'ont pas la même importance pour toutes les entreprises. Avec leur armée de juristes, les multinationales s'en sortent dans toutes les situations juridiques, dans les démocraties comme dans les régimes autoritaires. Par contre, les PME et leur main-d'œuvre ont besoin tant de la protection juridique garantie par les traités internationaux que de bonnes conditions d'accès, fondées sur le droit, au marché européen.

Résumé du texte discuté et adopté au Comité directeur d'Unia du 22 octobre 2014 - L'ES ■